



La démarche du Groupement Les Mousquetaires en faveur de la bienveillance animale

Juillet 2019

Sommaire

Agromousquetaires, Intermarché et Netto s'engagent pour des filières animales transparentes et responsables

Démarche Bientraitance animale : une approche toutes filières pour l'approvisionnement d'Intermarché et de Netto

Notre démarche Bientraitance animale

- Périmètre
- Co-construction
- Gouvernance

Détail des plans de progrès par filière

1. Filières Agromousquetaires

- o Filière Bœuf, Veau, Agneau
- o Filière Porc
- o Filière Lait

2. Filières Achats externes

- o Filière Poulet
- o Filière Poules pondeuses
- o Filières Dinde, Canard et Lapin
- o Filière Mer (Pêche et Aquaculture)

Sujets transverses de bientraitance animale

- Produits provenant d'animaux modifiés génétiquement
- Substances favorisant la croissance
- Utilisation prophylactique d'antibiotiques

Agromousquetaires, Intermarché et Netto s'engagent pour des filières animales transparentes et responsables

Le Groupement Les Mousquetaires fête ses 50 ans en 2019. Avec 9 enseignes, 3 101 chefs d'entreprise, plus de 4 000 points de vente en Europe, plus de 60 usines de production agroalimentaires toutes implantées en France, 150 000 collaborateurs et une activité qui impacte le quotidien de nombreux Français, le Groupement Les Mousquetaires assume une responsabilité particulière de distributeur et de producteur.

Les Mousquetaires ont engagé depuis plus de 10 ans un plan de progrès dans toutes leurs filières et enseignes pour devenir des acteurs de la distribution plus responsables et plus engagés.

À ce titre, l'un de leurs principaux objectifs est de faire progresser leurs produits à « marques propres » pour qu'ils deviennent encore plus sûrs, sains, de qualité et issus de filières responsables et transparentes.

La bientraitance animale comme critère essentiel d'une offre responsable

Chez Intermarché et Netto, nous avons la conviction que la bientraitance animale est l'un des piliers d'une offre alimentaire responsable, au même titre que la qualité sanitaire et nutritionnelle des produits, la protection de l'environnement, ainsi que les conditions de travail et de vie des femmes et des hommes qui interviennent tout au long de la chaîne de production.

Depuis 2015, nous collaborons avec des ONG et des experts techniques et scientifiques afin d'identifier les risques, définir les critères fiables d'une production responsable et établir les plans de progrès et de transformation. Cette démarche permet d'anticiper ou d'accompagner les attentes sociétales et d'y répondre par des engagements concrets.

La stratégie d'approvisionnements responsables d'Intermarché et Netto est ainsi fondée sur des exigences sociétales, environnemental et de bonne conduite sociale de la part de tous ses fournisseurs, celles-ci étant formalisées dans une « Charte d'achat responsable ».

Pour mener à bien cette démarche, les équipes de la Direction développement durable, des achats et de la qualité sensibilisent, accompagnent et contrôlent les fournisseurs d'Intermarché et Netto dans l'intégration de ces bonnes pratiques.

Démarche Bientraitance animale : une approche toutes filières pour l'approvisionnement d'Intermarché et de Netto

La bientraitance animale est un axe de travail majeur pour Intermarché et Netto, notamment pour leurs marques propres, dont la majorité de la production est assurée par Agromousquetaires, le pôle agroalimentaire des Mousquetaires. En France, Agromousquetaires est le 4^{ème} opérateur agroalimentaire, le 3^{ème} producteur de viande, le 2^e producteur de charcuterie et le 2^e mareyeur.

Nous considérons qu'il est essentiel que les animaux qui permettent l'élaboration de nos produits soient bien traités, à toutes les étapes de leur vie : reproduction, élevage, transport et abattage. C'est une exigence éthique et une condition essentielle à la production d'une nourriture de qualité.

Les cinq libertés fondamentales des animaux, telles que définies en 1979 par le Farm Animal Welfare Council (FAWC) puis reprises par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE, www.oie.int/fr), sont le socle de la démarche Bientraitance animale (BTA) d'Intermarché et de Netto :

- Ne pas souffrir de faim et de soif
- Ne pas souffrir de contrainte physique
- Être indemne de douleurs, de blessures et de maladies
- Avoir la liberté d'exprimer des comportements normaux
- Être protégé de la peur et de la détresse

En vue de promouvoir ces cinq libertés fondamentales des animaux au sein de notre offre aux consommateurs, nous déployons notre démarche BTA au sein de Plans de progrès Filières durables.

Notre Démarche Bientraitance animale

Périmètre

Pour nos marques propres, distribuées par les enseignes Intermarché et Netto, notre démarche BTA s'applique aux deux schémas d'approvisionnement suivants :

- Les produits fabriqués dans nos unités de production Agromousquetaires. Ces filières partiellement intégrées sont les suivantes : Bœuf/Veau/Agneau, Porc, Vaches laitières et Mer (Pêche et Aquaculture).
- Les produits achetés en direct par Intermarché et Netto à des fournisseurs extérieurs. C'est le cas notamment pour les filières Poulet, Poules pondeuses, Dinde, Canard, Lapin, ainsi que pour la filière Mer (Pêche et Aquaculture).

Pour chacune de ces filières, un plan de progrès est en vigueur ou en cours de formalisation.

Cette démarche s'applique à toutes les fermes partenaires qui fournissent Intermarché et Netto en France.

Co-construction

Dans chacune des filières mentionnées, pour élaborer des plans de progrès ambitieux et jugés comme tels par leurs parties prenantes externes, le Groupement Les Mousquetaires, met en place un **comité scientifique** incluant des chercheurs, des associations de protection animale, des instituts techniques, d'autres industriels et les syndicats interprofessionnels. Ces comités scientifiques, consultés tous les ans sur l'avancement des plans de progrès, sont des instances de concertation où la discussion est libre et constructive.

En parallèle, des **groupes de travail** sont régulièrement constitués pour approfondir les aspects techniques des plans de progrès « Filières durables ». Ces groupes de travail rassemblent certains membres des comités scientifiques ; ils ont pour objectif de parvenir à un diagnostic partagé des conditions de vie des animaux et de rédiger des chartes et des référentiels garantissant leur protection et leur bien-être aux différentes étapes de leur vie : élevage, transport et abattage.

Par ailleurs, quand cela est jugé utile pour lever certains freins à l'amélioration des pratiques, le Groupement Les Mousquetaires initie des **projets de recherche** sur des sujets spécifiques, en collaboration avec des instituts de recherche.

Gouvernance

La démarche BTA pour Intermarché et Netto est supervisée par la **Direction Qualité et Développement durable du Groupement Les Mousquetaires**, créée en 2010.

Les plans d'actions mis en place sont suivis quotidiennement par les relais existants chez Intermarché, Netto et Agromousquetaires, ainsi qu'au sein des services Achats.

Agromousquetaires assure le suivi de la démarche BTA au sein de ses filières selon le processus décrit ci-dessous :

- Pour suivre la mise au point et le déploiement de la démarche BTA et des plans de progrès associés, un **comité de pilotage mensuel** a été constitué. Placé sous la responsabilité du directeur général d'Agromousquetaires, ce comité de pilotage est animé par le Responsable Qualité et Développement durable d'Agromousquetaires, qui supervise l'avancement des plans de progrès Filières responsables.
- De manière opérationnelle au quotidien, la mise en œuvre de la démarche BTA est supervisée par le **Responsable Qualité et Développement durable** et les directeurs des quatre filières concernées. Dans chaque filière (Bœuf/Veau/Agneau, Porc, Vaches laitières et Mer), une personne du département Développement durable, qui est le **réfèrent Protection Animale** de la filière concernée, est directement en charge de tout ce qui touche au bien-être animal.
- **Dans nos cinq abattoirs**, il y a un **réfèrent Protection animale** et le nombre de Responsables et d'Opérateurs Protection Animale (RPA et OPA) dûment certifiés est supérieur aux exigences réglementaires.

Détail des plans de progrès par filière

Filières Agromousquetaires

Filière Bœuf, Veau et Agneau

La **SVA Jean Rozé**, filière bovine et ovine d'Agromousquetaires dispose de 2 abattoirs et de 4 unités de transformation des viandes ; elle permet un approvisionnement régulier, sain et parfaitement tracé des points de vente Intermarché et Netto en viandes à la marque Jean Rozé.

La SVA Jean Rozé travaille avec près de :

- 12 000 éleveurs partenaires français de gros bovins engagés dans une démarche qualité (plus de 40% de l'approvisionnement est couvert par des partenariats) ;
- 235 éleveurs partenaires français de veaux (plus de 50% de l'approvisionnement est couvert par un partenariat) ;
- 1 900 éleveurs partenaires français d'agneaux (près de 70% de l'approvisionnement est couvert par un partenariat).

Agromousquetaires est ainsi le 3^e producteur de viandes bovines et ovines en France avec 300 000 gros bovins, 113 00 veaux et 282 000 agneaux commercialisés en 2018.

Au sein de sa filière bovine et ovine, Agromousquetaires a fait le choix de mettre en place la **démarche BTA** du Groupement, de l'élevage, au transport jusqu'aux abattoirs. Trois étapes ont ainsi été définies pour couvrir l'ensemble des activités de la filière :

- **Étape 1** : en 2018 et 2019, compléter les démarches « **abattoirs responsables** » existantes (environnementales, énergie, qualité...) par la mise en place d'un système de management de la bientraitance animale visant à améliorer en continu la bientraitance animale dans les abattoirs d'Agromousquetaires.
- **Étape 2** : initier la démarche « **transports responsables** » pour les transports d'animaux vivants en 2019.
- **Étape 3** : initier la démarche « **bien-être en élevage** », notamment au travers des partenariats en 2018 et 2019.

Afin de piloter spécifiquement la démarche BTA au sein de la filière Bœuf/Veau/Agneau, la SVA Jean Rozé a constitué un comité de pilotage depuis 2018. Cette instance réunit périodiquement les membres de son Comité de Direction : Direction Générale, Direction Achats Vifs, Direction Industrielle, Direction Développement Durable Qualité, Direction Transport et les personnes en charge de la protection animale opérationnelle sur site, notamment les Directeurs de site.

Abattoirs responsables

La démarche BTA en abattoir consiste à déployer un système de management de la BTA (SMBTA), basé sur un **référentiel** « BTA à l'abattoir », construit selon la norme ISO TS 34700. Ce référentiel définit non seulement les bonnes pratiques, par exemple de manipulation et d'abattage des animaux, mais aussi l'animation de l'amélioration continue issue d'un état des lieux initial ainsi que les compétences nécessaires et formations dispensées en matière de BTA.

Les deux abattoirs de la SVA Jean Rozé comptent 6 personnes à Trémoriel et 13 personnes à Vitré titulaires de la **certification « Responsable Protection Animale en Abattoir »** (RPA). Par ailleurs, toutes les personnes ayant un poste en contact avec les animaux vivants sont titulaires de la **certification « Opérateur Protection Animale en Abattoir »**.

L'état des lieux initial, socle de l'amélioration continue de la BTA, a notamment pris en compte les observations et axes de progrès des **visites réalisées par le groupe de travail**, constitué de l'INRA et d'associations de protection animale (OABA, CIWF et Welfarm) dans les abattoirs de Trémoriel en juin 2017 et de Vitré en juin 2018.

Ces visites ont souligné la qualité des installations, notamment la présence de logettes individuelles, le paillage quotidien, la diffusion de musique et la brumisation en cas de forte température dans la bouverie.

Le site de Trémorel a fait l'objet d'un nouvel **audit par l'association de protection animale OABA** selon leur propre référentiel en novembre 2018, dont les propositions d'améliorations ont été reprises dans le SMBTA.

En complément, SVA Jean Rozé a participé à la rédaction des **grilles d'évaluation** de la BTA en abattoir (gros bovins, veaux et agneaux) au sein d'un groupe de travail mené par l'interprofession. Ces grilles sont utilisées en auto-évaluation annuelle et le seront par un organisme tiers indépendant d'ici fin 2019 d'autre part.

En ce qui concerne l'étourdissement des animaux avant abattage, la SVA s'engage au strict respect de la **réglementation européenne**. L'étourdissement est systématiquement réalisé sauf dans le cadre de la dérogation à l'étourdissement, réservée aux demandes clients pour des marchés spécifiques, pour lesquels le soulagement est systématiquement proposé. La grande majorité des animaux est étourdie avant abattage.

L'animation du SMBTA est rythmée par des **comités BTA réguliers** sur site, dans lesquels sont suivis les actions d'amélioration et les indicateurs.

Le référentiel BTA intègre un processus de **contrôle interne régulier** d'une part et de reconnaissance par un **organisme tiers indépendant** d'autre part. Le site de Trémorel a été audité avec succès selon ce référentiel en mars 2019 et le site de Vitry le sera d'ici la fin de l'année 2019.

Transports responsables

La démarche BTA engagée au niveau du transport des animaux vivants prend en compte non seulement l'organisation logistique et les moyens matériels associés, mais aussi la gestion des prestataires extérieurs et la compétence et la formation du personnel. Ces points sont intégrés dans un plan de progrès spécifique.

Au niveau de l'**organisation logistique**, les approvisionnements des abattoirs Agromousquetaires sont organisés et planifiés dans le respect du Règlement CE 1/2005 relatif à la protection des animaux et de la Réglementation Sociale Européenne, qui harmonise les temps de conduite et de repos des chauffeurs. Dès que possible, les durées de transport sont réduites au strict nécessaire. Par exemple, 91% des gros bovins et 90% des veaux sont transportés aux abattoirs en moins de 8h.

Concernant les **moyens matériels**, le parc des bétailières Agromousquetaires est prévu pour les transports de courte durée, jusqu'à 8h (agrément type 1). Les matériels comportent des éléments permettant d'assurer la bientraitance animale et la sécurité du salarié : sol anti-dérapant, cloisonnements, revêtement caoutchouté sur les ponts de chargement / déchargement pour diminuer le bruit et donc le stress lors des passages des animaux...

Lorsque la durée de transport dépasse 8h, des dispositions particulières sont prises. Dans ce cas, les prestataires extérieurs sollicités utilisent des bétailières disposant d'un agrément de type 2. Des pauses sont alors obligatoires et les bétailières sont spécialement équipées : système de ventilation, relevé de températures, système d'abreuvement...

Les exigences d'Agromousquetaires sont transmises aux prestataires via un **cahier des charges** dans lequel ils s'engagent et lors d'une réunion annuelle faisant le point sur la BTA : bonnes pratiques et évolutions applicables s'il y a lieu. Des audits comprenant les thématiques sécurité routière, bientraitance animale, formation, gestion du matériel... ont été initiés par la Filière Bœuf en 2019.

Concernant la compétence et la **formation du personnel**, tous les chauffeurs ont reçu une formation spéciale pour limiter le stress des animaux lors du chargement, de la conduite et du déchargement. Les chauffeurs sont tous titulaires d'un Certificat de Compétences au Transport Routier d'Ongulés domestiques et de Volailles (CCTROV) délivré par le Ministère de l'Agriculture (Règlement CE 1/2005). En complément, ils ont été formés à la transportabilité des animaux vivants et disposent du référentiel adéquat.

Bien-être en élevage

L'approvisionnement en animaux vivants des abattoirs comporte **3 filières** bien distinctes : les gros bovins, les veaux de boucherie et les agneaux. Chacune de ces filières françaises dispose de sa propre structure et organisation.

A l'occasion des partenariats développés par Agromousquetaires (contractualisation, critères qualité particuliers type Certification de Conformité Produit...), des **exigences précises** sont intégrées en matière de bientraitance animale et de respect de l'environnement. Cela permet également d'impulser plus largement la dynamique d'amélioration continue. A ce titre, un rappel des exigences BTA a été transmis à plus de 1 000 fournisseurs de gros bovins début 2019.

Pour les gros bovins, Agromousquetaires a contractualisé un **accord-cadre avec ELVEA** qui assure aux consommateurs des points de vente Intermarché de la viande Jean Rozé, issue d'élevages locaux respectueux du bien-être animal et de l'environnement, le tout à un prix qui prend en compte le prix de revient des éleveurs. Des outils de diagnostic et d'amélioration sont mis en œuvre conjointement avec ELVEA.

Par ailleurs, afin de tester les bonnes pratiques identifiées pour l'élevage de gros bovins avant leur généralisation, Agromousquetaires dispose d'une **ferme expérimentale et pédagogique**, la ferme du Haut-Gast, située en Ille-et-Vilaine. Cette ferme participe à Life Beef Carbon, plan d'actions européen pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la production de viande de bœuf (objectif -15% en 10 ans). Elle a organisé en juin 2019 une opération « portes ouvertes », relayée par une vidéo sur les réseaux sociaux.

Au niveau de la **filière veaux de boucherie**, un système de management de la BTA est en cours de mise en place comprenant, entre autres, les bonnes pratiques de manipulation et le suivi d'élevage de notre réseau d'intégration. De nombreux points sont vérifiés périodiquement par nos techniciens d'élevage et en externe par un organisme tiers indépendant.

La SVA Jean Rozé, engagée dans un plan Ecoantibio depuis plusieurs années, a confirmé sa démarche de **lutte contre l'antibiorésistance** via le plan Ecoantibio 2. Ce nouveau plan se compose de quatre axes : des mesures de prévention des maladies infectieuses et le recours facilité aux traitements alternatifs ; des actions de communication et de formation sur les enjeux de lutte contre l'antibiorésistance ; la mise à disposition d'outils partagés et enfin, la vérification de la bonne application des règles pour favoriser leur adoption. 90% des éleveurs de veaux du réseau d'intégration ont une utilisation raisonnée des antibiotiques grâce à la signature de la charte Ecoantibio.

En complément, SVA Jean Rozé participe à des groupes de travail menés par l'interprofession concernant l'élevage des veaux de boucherie.

La présentation du fonctionnement de notre réseau d'intégration et les échanges avec une éthologue et des associations de protection animale en octobre 2018, ont abouti sur un **plan de progrès partagé**. Le système de management reprend tous ces éléments et sera vérifié lors d'un audit par un organisme tiers indépendant d'ici la fin de l'année 2019.

Mesure de la performance

Actuellement, **1000 audits BTA** et environnement en élevage bovins et ovins sont réalisés chaque année au sein de la filière.

Concernant les **agneaux, des audits de nos fournisseurs** sont initiés sur 2019 et couvriront environ 60% de notre approvisionnement.

Filière Porc

La filière porc d'Agromousquetaires est le 3^e abatteur porcin et le 2^e producteur de charcuterie en France (2,4 millions de porcs abattus par an, 255 000 tonnes de viande et 86 000 tonnes de charcuterie produites par an). Elle travaille avec 1 200 éleveurs partenaires français et dispose de 3 abattoirs et de 5 charcuteries, permettant un approvisionnement à 100 % des 2 000 points de vente Intermarché et Netto en viandes et charcuteries de porcs 100% français.

Pour sa filière porcine, Agromousquetaires a également fait le choix de mettre en place sa démarche BTA en commençant par ses trois abattoirs, avant de la déployer dans les transports des animaux, puis dans les fermes de ses éleveurs partenaires. Ainsi les trois étapes définies pour couvrir l'ensemble des activités de la filière, de la ferme à l'abattoir, font l'objet de plans d'actions en cours :

- **Étape 1** : poursuivre le processus de validation « **abattoirs responsables** », visant notamment à garantir la protection animale dans les abattoirs d'Agromousquetaires en 2018.
- **Étape 2** : poursuivre le processus de validation « **transports responsables** » pour les transports d'animaux vivants en 2018.
- **Étape 3** : poursuivre le processus de validation « **bien-être en élevage** » dans les fermes partenaires en 2019.

Abattoirs responsables

La filière Porc a rédigé début 2018 un **référentiel** « Protection animale à l'abattoir » visant à améliorer encore les pratiques de conduite et d'abattage des animaux. Il est élaboré sur la base de la norme ISO DTS 34700 ainsi que des recommandations de l'OABA, et il prévoit un **processus de contrôle et une vérification par un organisme tiers indépendant**, auquel seront soumis les trois abattoirs de la filière Porc.

Ce référentiel permet de :

- Respecter les exigences réglementaires existantes sur la protection animale, notamment le règlement (CE) n°1099/2009 sur la protection des animaux au moment de leur abattage,
- Garantir le maintien de la protection animale tout au long du process : de la prise en charge des animaux à l'élevage jusqu'à leur abattage,
- Encourager l'amélioration continue des pratiques vis-à-vis de la protection animale.

Les trois abattoirs de la filière Porc comptent 25 personnes titulaires de la **certification « Responsable Protection Animale en Abattoir »** (RPA). Toutes les personnes ayant un poste en contact avec les animaux vivants sont titulaires de la **certification « Opérateur Protection Animale en Abattoir »**.

Par ailleurs, chacun des trois abattoirs de la filière Porc dispose d'une **commission relative à la protection animale** composée au minimum du RPA du site, d'un représentant de chaque étape du plan de gestion et d'un représentant de la direction de la filière. Cette commission se réunit au minimum une fois par an. Elle est chargée d'analyser les résultats des contrôles internes et externes réalisés sur la protection animale. Elle prend également en compte les retours d'information des différentes parties intéressées identifiées (DDPP, associations, clients, fournisseurs...). La commission décide des actions correctives/correctrices à mettre en place et définit les axes d'amélioration.

La filière porc tient un **Comité Protection Animale** annuel depuis 2018 et pilote le plan de progrès rassemblant les 3 sites de production. Notre référentiel a évolué en juin 2018 avec la prise en compte des remarques et axes d'amélioration identifiés par nos partenaires OABA et Welfarm.

Des contrôles mensuels sont réalisés sur la protection animale aux différentes étapes. Les 3 sites sont évalués en interne pour améliorer en permanence la protection animale dans nos sites selon notre référentiel.

Pour enrichir notre programme d'évaluation par un organisme tiers indépendant, l'OABA a audité au mois de novembre 2018 l'abattoir de Gâtine Viandes.

La feuille de route de la filière Porc prévoit les échéances suivantes :

- 2018 : visite de Gâtines avec les ONGs + audit spécifique avec OABA
- 2020 : il est prévu un audit externe avec OABA de l'abattoir SBA
- 2021 : objectif d'audit externe de JPA avec OABA

Dans les trois abattoirs de la filière porc d'Agromousquetaires, tous les animaux sont étourdis.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'étourdissement gazeux, Agromousquetaires a débuté un **programme de recherche** avec INRA et le cabinet d'éthologie ETRE, en vue de diminuer le stress des animaux à cette étape. Les travaux portent sur les différents paramètres de l'étourdissement gazeux.

La nouvelle tranche de l'usine de Gâtine Viandes est en construction comme annoncé lors des comité expert BEA, avec nos parties prenantes ONG et scientifiques ; et les nouvelles installations permettront l'amenée des porcs en groupe afin de respecter le comportement naturel des animaux. Cette ligne de production est évolutive et aura un caractère expérimental pour permettre les évolutions et les expérimentations nécessaires pour améliorer l'étourdissement gazeux.

Transports responsables

Tous les chauffeurs ont reçu une **formation spéciale pour limiter le stress** des animaux lors du chargement, de la conduite et du déchargement. Les chauffeurs sont également tous titulaires d'un Certificat de Compétences au Transport Routier d'Ongulés domestiques et de Volailles (CCTROV) délivré par le Ministère de l'Agriculture (Règlement CE 1/2005).

Le groupe de travail « Protection animale durant le transport » travaille déjà également sur les **conditions de transport** des porcs. Il conduira également à la rédaction d'une charte validée et vérifiée par un organisme tiers indépendant, qui va au-delà de la charte de bonnes pratiques et qui devra être appliquée par tous les transporteurs acheminant des animaux vers les trois abattoirs de la filière Porc en 2019.

Actuellement, la **durée du transport** des porcs charcutier pour Agromousquetaires est en dessous de 3heures 30 dans chacun des abattoirs.

Bien-être en élevage

La filière Porc a constitué un groupe de travail, composé de chercheurs et d'associations œuvrant pour la protection animale, afin de définir des **conditions de vie des porcs à la ferme** qui soient jugées ambitieuses et réalistes par l'ensemble des participants.

Les axes de travail concernent l'arrêt de la caudectomie, l'arrêt du polissage des dents, et l'arrêt de la castration, l'enrichissement du milieu de vie et la limitation du confinement des porcs, notamment des truies.

Arrêt de la castration

Concernant la castration, des tests sont actuellement en cours dans une vingtaine d'élevages partenaires afin de trouver des solutions permettant de généraliser l'abandon de ces pratiques : les actions mises en place sont multiples et avant-gardistes.

Nous avons déjà déployé l'arrêt de la castration dans des élevages sélectionnés et nous disposons de plus de 10 000 porcs par semaine issus d'élevages ayant arrêté la castration soit près de 25% de nos approvisionnements.

Arrêt de la caudectomie

Nous travaillons avec plusieurs élevages pour étudier la faisabilité de l'arrêt de la coupe des queues.

Nous avons notamment développé un cahier des charges permettant de compenser le manque à gagner au niveau de l'élevage par une prime pour chaque animal n'ayant pas fait l'objet de caudectomie.

Arrêt de la contention des truies

Des tests sont en cours dans certains de nos élevages partenaires. Les résultats sont très encourageants et laissent entrevoir une généralisation de ces nouvelles pratiques de production en 2020.

Nous incitons tous les éleveurs ayant des projets de rénovation et d'extension de leur maternité à mettre en place les cases « liberté ».

En 2019, nos élevages biologiques partenaires mènent les truies en liberté (sauf la semaine de maternité), ce qui représente 200 porcs par semaine dans nos approvisionnements.

En 2025 les approvisionnements garantissant la bientraitance animale sur l'ensemble des critères arrêt de la castration / caudectomie / polissage des dents et truies en liberté représenteront 3000 porcs par semaine.

Filière Lait

540 éleveurs laitiers français fournissent la filière Lait d'Agromousquetaires, qui approvisionne les points de vente (Intermarché et Netto) en laits et desserts lactés Pâturages 100 % français.

Notre filière Lait est constituée d'**une laiterie en Loire-Atlantique** et d'**une laiterie en Savoie**. La collecte atteint près de 250 millions de litres de lait par an.

Pour sa filière Lait, Agromousquetaires a fait le choix de mettre en place la démarche BTA en commençant par les **modalités d'accès au pâturage des vaches**, avant de traiter les autres dimensions du bien-être animal au sein des fermes des éleveurs partenaires :

- **Étape 1** : lancer en 2019 la **charte Bien-être animal et pâturage**.
- **Étape 2** : initier le **processus de validation « bien-être animal »** des fermes partenaires en 2019.

Des visites de fermes engagées dans la démarche ont été organisées au cours de journées portes ouvertes à l'attention du grand public en juin 2018. Ainsi 1 500 personnes, dont 500 élèves, ont eu la possibilité de visiter des fermes pédagogiques ainsi que la laiterie Saint-Père.

Charte « Bien-être animal et pâturage »

Un travail mené avec les ONG, les scientifiques et l'interprofession, a permis à nos laiteries d'élaborer **une charte de bien-être animal** pour les vaches laitières, comprenant un volet de bien-être en bâtiment ainsi qu'un volet sur le pâturage. La laiterie a des relations de confiance avec les éleveurs et leur organisation de production depuis de nombreuses années. Cela a permis d'associer les éleveurs aux discussions avec les ONG pour élaborer la chartes BEA et pâturage.

La charte rédigée en 2018 pour le pâturage et 2019 pour le bien être en bâtiment, sera progressivement appliquée par l'ensemble des éleveurs partenaires de la filière Lait et deviendra **obligatoire à partir de 2023**. L'application de la charte sera **vérifiée par un organisme tiers indépendant**.

Afin de définir des objectifs réalistes et ambitieux nous avons diagnostiqué 100% des élevages laitiers en 2018 et 2019.

Lait pâturé

La majorité des vaches des éleveurs partenaires de la filière Lait ont accès à des pâturages de qualité. Cependant, Agromousquetaires souhaite aller plus loin et **garantir un accès au pâturage et des pâtures de qualité à 100% des animaux laitiers** présents dans les exploitations des éleveurs partenaires.

Afin de définir les modalités d'accès au pâturage, les critères de qualité des pâtures et la nature de l'alimentation des vaches, la filière Lait d'Agromousquetaires a constitué en 2017 un groupe de travail composé de chercheurs et d'instituts techniques (INRA, IDELE), d'associations de protection animale (CIWF et Welfarm) et d'ONG environnementales (WWF et Green Cross).

Les **principaux points de la charte concernant le pâturage** sont les suivants :

- 150 jours de pâturage minimum pour les exploitations partenaires de la laiterie Saint-Père, située en Loire Atlantique, et 120 jours de pâturage minimum pour les exploitations partenaires de la Fruitière de Domessin, située en Savoie.
- Au moins 15 ares par animal
- Accès au pâturage dans les mêmes conditions pour tous les bovins laitiers de plus de 8 mois présents sur l'exploitation
- Accès permanent à l'eau
- Accès libre au pâturage si les pâtures sont adjacentes à l'exploitation et si le pâturage est possible

Pour son engagement en faveur du bien-être des vaches laitières, en garantissant notamment l'accès au pâturage, la laiterie Saint-Père a reçu en juin 2018 une **Mention d'Honneur au trophée des Vaches d'Or mis en place par CIWF** (Compassion in World Farming).

Bien-être en bâtiment

Le même travail a été mené sur les **conditions d'élevage des vaches laitières en bâtiment**, permettant à Agromousquetaires de s'engager notamment sur les points ambitieux suivants :

- Une place de couchage pour chaque animal
- Un apport de litière obligatoire en cas d'absence de matelas ou tapis
- Une prise en charge de la douleur (anesthésie) lors de l'écornage

Tous les élevages sont visités par la laiterie Saint-Père. Les critères évalués sont :

Des **obligations de résultat** :

- L'état d'engraissement des vaches (éviter les animaux maigres)
- Leur locomotion (éviter les boiteries),
- La propreté des vaches et des veau (éviter les animaux sales),
- Les blessures (éviter les lésions),
- La relation homme / animal, (éviter les fuites)
- La santé de la mamelle (éviter les mammites),
- Les dystocias (éviter les difficultés de vêlage)
- La réforme des vaches laitières (maîtriser les réformes).

Des obligations de moyen :

- L'arrêt de la stabulation entravée (éviter l'entrave),
- La place et le confort des animaux au repos, (assurer une place confortable par animal) En absence de matelas ou tapis, l'apport de litière est obligatoire.
- L'accessibilité (garantir l'accès à l'eau et l'alimentation),
- L'élevage des veaux, (garantir l'apport de colostrum et l'âge de mise en collectivité)
- L'enrichissement du milieu (garantie les équipements)
- Le suivi sanitaire du troupeau. (garantir le suivi sanitaire)
- Sensibilisation sur la prise en charge de la douleur pour l'ébourgeonnage (anesthésie locale puis sédatif puis antidouleur) : la sensibilisation et la formation de plus de 50% des éleveurs
- Écornage, il n'y a pas d'écornage sauf cas exceptionnel et dans les rares cas où l'écornage est pratiqué, l'anesthésie est obligatoire
- Suivi du taux de mortalité pour réviser dans 2 ans

Pendant la période de déploiement de 5 années un élevage est chartable si aucun critère est « Non validable ».

Au terme du déploiement (31 décembre 2023), l'élevage est chartable :

- Si les objectifs de résultats sont atteints avec un maximum de 5 en « marge de progrès »
- Et si tous les critères d'obligations de moyens sont à l'objectif à l'exception de l'ébourgeonnage qui peut être en marge de progrès
-

Mesure de la performance

Tous les élevages partenaires sont audités, au minimum tous les deux ans, sur leurs pratiques de bien-être animal et de pâturage, selon le référentiel coconstruit avec les ONGs, et scientifiques.

Ils sont menés par des techniciens formés et sur la base de standards externes reconnus. Les fermes auront cinq ans pour se mettre en conformité avec la charte et à partir du 31 décembre 2020.

Suite au premier diagnostic de la totalité des élevages partenaires, réalisé en 2018 :

- **93% de nos exploitations pratiquent le pâturage**
- **Avec en moyenne 240 jours de pâturage par an.**

Les 7% restants représentent les 27 exploitations ne pratiquant pas le pâturage et qu'il reste à accompagner pour atteindre les objectifs en 2023.

En ce qui concerne le bien-être en bâtiment, Agromousquetaires s'engage à n'avoir **plus aucune vache à l'attache**. Actuellement, 1% des exploitations sont encore en stabulation entravée une partie de l'année. Un plan de progrès est engagé avec ces éleveurs dans le cadre de la charte pour changer ces pratiques.

Les élevages chartés devront respecter les 14 obligations de moyens et de résultats. Le plan de progrès a pour objectif d'atteindre 100% des élevages laitiers chartés d'ici 2023.

Filières Achats externes

Filière Poulet de chair

Les approvisionnements en poulets de chair passent par des fournisseurs avec lesquels Intermarché travaille depuis plus de 10 ans.

Les **conditions d'élevage des poulets de chair** étant de plus en plus importantes pour les consommateurs, Intermarché a mis en place un groupe de travail fin 2017 se composant d'associations pour la protection animale (CIWF et Welfarm), d'instituts techniques et de chercheurs (ITAVI et ISA Lille), ainsi que de fournisseurs et acheteurs d'Intermarché. Ce groupe de travail a pour vocation d'échanger sur les pratiques existantes ainsi que sur les axes d'amélioration et conditions nécessaires pour de meilleures pratiques.

Plusieurs réunions ont eu lieu au cours de l'année 2018 donnant lieu à la rédaction d'un projet de plan de progrès 2025 sur la bientraitance animale des poulets de chair. Dans un premier temps, ce plan de progrès concernerait les poulets entiers et les découpes de poulet vendus à la marque Volae, soit la majorité des produits à base de poulet vendus par Intermarché.

Le plan de progrès porte sur les éléments les plus importants pour les ONG (génétique, densité, enrichissement du milieu, lumière naturelle, méthode d'étourdissement), tout en tenant compte, notamment dans les horizons de mise en œuvre, des contraintes économiques et techniques des éleveurs.

Les travaux sont toujours en cours et devraient aboutir à l'officialisation d'un **plan de progrès dans le courant de l'année 2020**.

Filière Poules pondeuses

Œufs coquille

Les approvisionnements en œufs de poules passent par des fournisseurs avec lesquels Intermarché travaille depuis plus de 10 ans.

En 2017, Intermarché et Netto se sont engagés sur l'**arrêt des œufs issus de l'élevage de poules en cages**. Les œufs à marque Moisson ne seront plus issus d'élevage en cage fin 2020 puis l'ensemble du rayon Œuf des enseignes Intermarché et Netto d'ici fin 2025.

En juillet 2018, 88% des œufs vendus à marque Moisson sont issus d'élevages alternatifs.

Au-delà de cette suppression progressive des cages, la Direction Développement Durable du Groupement, Intermarché et Netto ont mis en place un groupe de travail fin 2017 se composant, comme pour le Poulet de chair, d'associations pour la protection animale (CIWF et Welfarm), d'instituts techniques et de chercheurs (ITAVI et ISA Lille), ainsi que de fournisseurs et acheteurs d'Intermarché et Netto. Ce groupe de travail a pour objectif **d'améliorer les conditions d'élevage des poules au sol**.

Plusieurs réunions ont eu lieu au cours de l'année 2018 pour la rédaction d'un projet de plan de progrès jusqu'à fin 2025 sur la bientraitance des poules pondeuses.

Le plan de progrès porte sur les éléments les plus importants pour les ONG (enrichissement du milieu, densité, lumière naturelle, époinçage, nombre de nids et taille des groupes), tout en tenant compte, notamment dans les horizons de mise en œuvre, des contraintes économiques et techniques des éleveurs.

Les travaux sont toujours en cours et devraient aboutir à l'officialisation d'un **plan de progrès dans le courant de l'année 2020**.

Ovoproduits

La Direction Développement Durable du Groupement, Intermarché et Netto réfléchissent actuellement à arrêter l'utilisation d'œufs de poules élevées en cage dans les produits transformés commercialisés à leurs marques. La **transition vers des élevages alternatifs**, si elle apparaît nécessaire, ne doit pas se faire au détriment de la filière Œuf en France, notamment en conduisant, si elle est menée trop rapidement, à l'importation d'ovoproduits issus d'élevages alternatifs étrangers.

Filières Canard, Dinde et Lapin

La Direction Développement Durable du Groupement, Intermarché et Netto ont initié des travaux sur ces filières avec le groupe de travail constitué initialement pour les filières Poulet et Œuf, composé d'associations pour la protection animale (CIWF et Welfarm), d'instituts techniques et de chercheurs (ITAVI et ISA Lille), ainsi que de fournisseurs et acheteurs d'Intermarché et Netto.

Ce groupe de travail se réunira en septembre 2019 pour poser les bases de **plans de progrès portant sur les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des canards, dindes et lapins** utilisés pour fabriquer les produits vendus aux marques d'Intermarché et Netto.

Filière Mer (pêche et aquaculture)

La Direction Développement Durable du Groupement, Intermarché et Netto se sont engagés dans la prise en compte des enjeux liés à la bienveillance des animaux issus de l'aquaculture.

Les travaux ont été lancés en 2018 pour **la crevette et le saumon** en complément d'une démarche d'analyses des risques en termes de durabilité (enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux).

Pour chacune des espèces de crevette et saumon nous avons réalisé :

- Une étude bibliographique pour préciser les enjeux en matière de développement durable, notamment la bienveillance animale ;
- Une enquête sur la traçabilité des chaînes d'approvisionnement des fournisseurs.

Une **charte d'approvisionnement responsable** est en cours de rédaction, articulée autour de 3 principes : traçabilité, préservation des ressources et des écosystèmes, respect des droits humains et des communautés locales.

Sujets transverses relatifs au bien-être animal

Produits provenant d'animaux modifiés génétiquement

La Direction Développement Durable du Groupement, Intermarché, Netto et Agromousquetaires interdisent l'utilisation et la commercialisation de produits provenant d'animaux qui ont, ou dont les ascendants ont été clonés ou modifiés génétiquement.

Cette interdiction concerne l'ensemble des espèces et des produits d'origine animale achetés et commercialisés par Intermarché et Netto.

Substances favorisant la croissance

Conformément à la réglementation européenne en la matière, la Direction Développement Durable du Groupement, Intermarché, Netto et Agromousquetaires interdisent l'utilisation d'hormones et autres facteurs de croissance.

Cette interdiction concerne l'ensemble des espèces et des produits d'origine animale achetés et commercialisés par ses enseignes Intermarché et Netto.

Utilisation prophylactique d'antibiotiques

La Direction Développement Durable du Groupement, Intermarché, Netto et Agromousquetaires souhaitent encourager une utilisation raisonnée des antibiotiques, en limitant leur usage au strict nécessaire.

La réduction de l'usage des antibiotiques sera engagée en lien avec les éleveurs partenaires dans le volet « Bien-être en élevage » des filières Bœuf, Porc, et Lait.

Intermarché a lancé en 2017 une gamme de charcuterie garantissant que les porcs ont été élevés sans traitement antibiotique.